



Isangi, le 10 mai 2016.



Ministère des Affaires Foncières

Direction des Titres Immobiliers

Circonscription Foncière de Tshopo I.-

Division de Titres Immobiliers.-  
ISANGI.-

N° 24693/MIN/AFF.F/CTI/TSHO.1/076 /20 16

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Directeur Chef de Service des Titres Immobiliers
- Monsieur l'Administrateur de Commune de Territoire de Yahuma.
- Monsieur le Chef de Division du Cadastre/ TSHOPO I.- à ISANGI.-

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo, S.A (PHC) à Kinshasa.-

Annexe :  
Objet : V/O M/N° DG/060/015 DU 29/07/2015.-  
Parcelle n° : **Projet Contrat d'Emphytéose**  
Commune : S.R. 700.-  
Territoire de yahuma.-  
Localité Yambula I.-

Mme, M.,

l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, avec prière de bien vouloir me le retourner dûment scellés, deux exemplaires du Projet de Contrat d'Emphytéose relatif à la parcelle n° S.R. 700.-, située dans la Commune, Territoire de Yahuma, Localité Yambula I.-

vous occupez en vertu de : Certificat d'Enregistrement Vol. CK. 99 Folio 132 du treize décembre mil neuf cent quarante six.-  
Je vous signale que votre contrat n'interviendra qu'après le paiement de la somme reprise ci-dessous en partie comme suit :

- Prix de référence du terrain	:	FC 85.374,00
- Taxe d'établissement du contrat	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Taxe de P.V. de mise en valeur	:	FC 13.950,00
- Taxe de Certificat d'enregistrement	:	FC 7.740,00
- Note d'usage	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Frais de mesurage et bornage	:	FC 28.830,00
- Frais de consultation	:	FC 13.950,00
- Frais croquis	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Occupation provisoire	:	XXXXXXXXXXXXXX
- Loyer du 10/05 au 31/12/2016	:	FC 17.074,80
<b>TOTAL</b>	:	<b>FC 166.918,80</b>

RESTER : montant déjà payé suivant quittance n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_  
TOTAL :

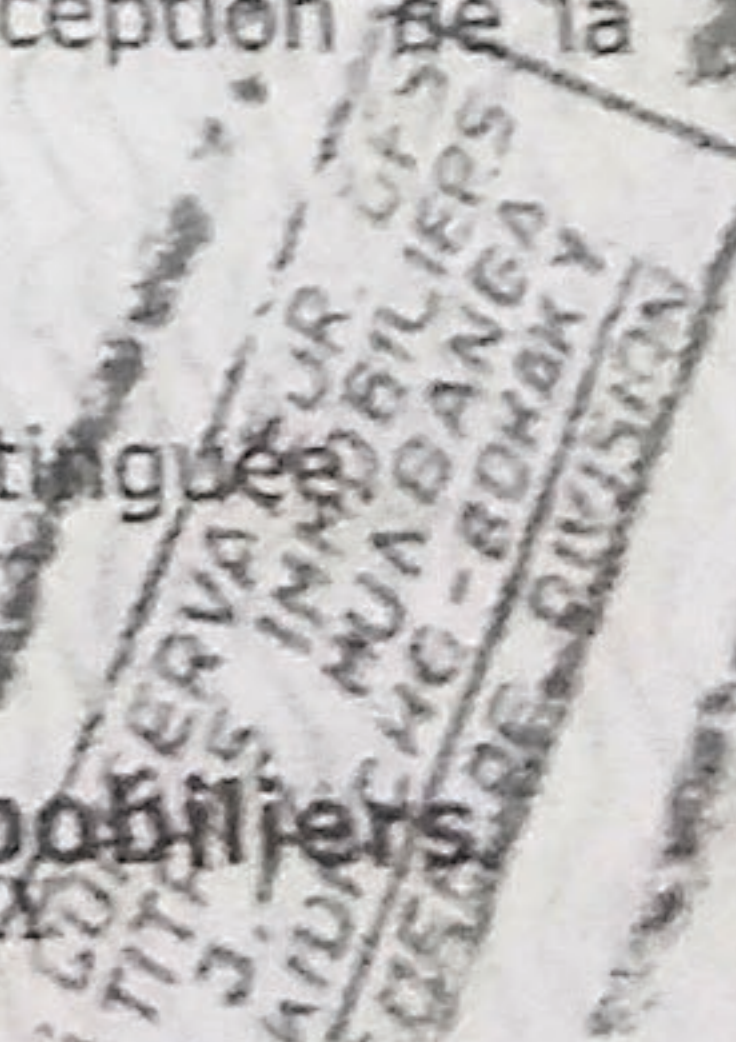
Je vous prie de bien vouloir verser en espèces entre les mains du Comptable des Titres Immobiliers de Tshopo I à ISANGI.- ou au compte n° 11.050/1524 auprès de la Banque du Congo à KISANGANI.-

La somme qui vous sera délivrée doit m'être présentée ou transmise en communication en même temps que les deux exemplaires du Contrat d'Emphytéose endéans le mois de la réception de la présente lettre, ainsi que la fiche d'identité ci-jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



**Conservateur des Titres Immobiliers**  
Jean-Vicky MUNGANGA KIDITCHO BOKAKI



0085199



MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES  
REGISTRATION FONCIERE TSHOPO I  
PROVINCE DES TITRES IMMOBILIERS  
ISANGI

N° 2.469.3/MIN/AFF/CTI/TSHO.I/ 077/2016

Téléphone : 0811480087 – 0810126700

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Comptable Public des Titres Immobiliers Tshopo I à Isangi.
- Monsieur le Chef de Ressort de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à Yahuma

A Monsieur le Directeur Général de la Société Plantations et Huileries du Congo S.A (PHC) à Kinshasa.

Objet : Projet Contrat à la signature  
Terrain n° S.R 700  
Territoire de YAHUMA  
Contrat d'emphytéose

Monsieur,

Me référant à votre lettre/D.M n° DG/060/015 du 29 juillet 2015 par laquelle vous sollicitez le titre de propriété pour votre Terrain inscrit sous le n° SR 700 à usage agricole, situé dans le territoire de YAHUMA, localité YAMBULA I, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe à la présente, deux exemplaires de projet de contrat d'emphytéose tout en vous priant de bien vouloir me les renvoyer dûment revêtus de votre signature et de la rubrique « L'EMPHYTEOTE » accompagnés du bordereau de versement.

Ce contrat est établi aux conditions suivantes :

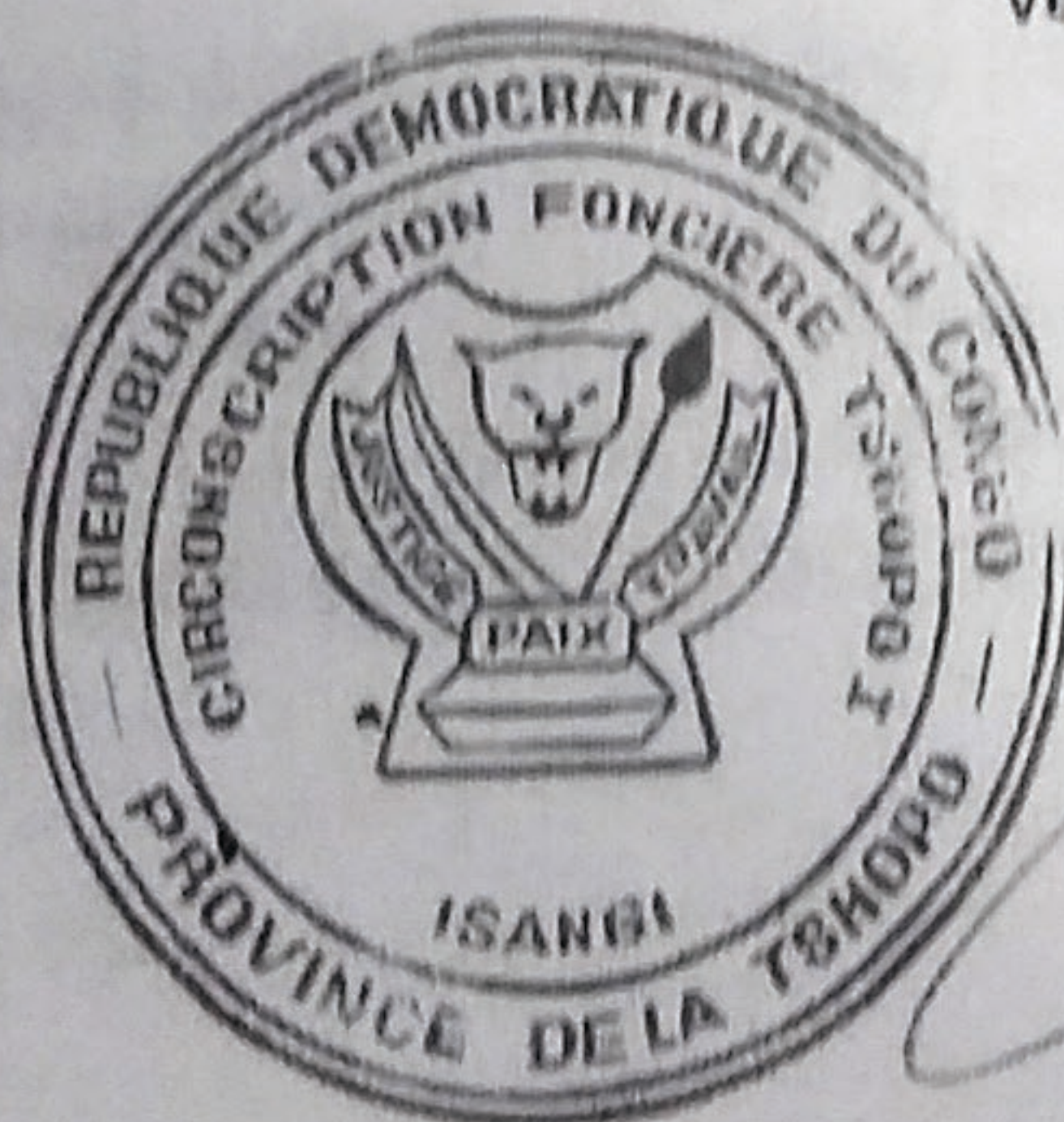
Taxe d'établissement contrat	: FC 4.650.00
Taxe croquis	: FC 1.860.00
Note d'usage	: FC 1.395.00
Frais techniques	: FC 930.00
Frais administratifs	: FC 465.00
<b>TOTAL A PAYER</b>	<b>: FC 9.300.00</b>

REMARQUE : Montant déjà payé suivant quittance n° ..... du .....  
TOTAL A PAYER

Je vous signale que l'intervention de votre contrat est conditionnée au paiement de la somme détaillée ci-dessus, montant que je vous demande de bien vouloir verser en espèces sur le compte n° 00150-1228522-35/CDF ouvert au nom de la Régie Provinciale des Recettes de la Province de la Tshopo à la Banque Commerciale Du Congo (BCDC) à Kisangani.

Votre désintéressement sera considéré comme la renonciation tacite à la demande qui sera d'ailleurs classée sans suite.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



LE CONSERVATEUR DES TITRES IMMOBILIERS

Jean - Vicky MUNGANGA KIDITCHO BOKAKY

Chef de Division

